



ZONE DE SECOURS

N A G E

C O N S E I L

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,
Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous convier, par la présente, au Conseil de la Zone, qui se tiendra
le mardi 10 février 2026, à 13h00, Siège social (Chaussée de Liège 55 - 5100 JAMBES), avec à l'ordre du jour l'examen des points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

SECRÉTAIRE DE ZONE

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

JURIDIQUE

2. Convention Animal Rescue Team - Zone de secours NAGE/ et Zone de secours Val de Sambre
3. Modification à apporter au Règlement de travail de la Zone de secours NAGE - Loi du 19 décembre 2025
4. Règlement de travail de la Zone de secours NAGE - Registre du fait des tiers (Annexe X)

DIVERS

5. Divers (séance publique)

HUIS CLOS

DIVERS

6. Divers (séance à huis-clos)

Namur, le 2 février 2026

La Bourgmestre de Namur f.f. - Présidente,
Charlotte BAZELAIRE